

COMPTE RENDU CAPL MUTATIONS CADRES A MOUVEMENT DU 01/09/2017

DECLARATION LIMINAIRE

Les projets de réforme gouvernementaux concernant le droit du travail, dévoilés par la presse, vont bien au-delà des éléments annoncés publiquement ! Ils concernent notamment le contrat de travail, les salaires, la santé, la sécurité au travail, l'assurance chômage et les retraites.

Toutes les annonces vont dans le même sens : plus de précarité et de flexibilité pour les salariés, plus de « souplesse » et de facilité à licencier pour les entreprises. Le nouveau pouvoir a un projet de société ultralibéral, destructeur pour les salariés.

Ces projets sont d'autant plus dangereux qu'ils ouvrent aussi la voie à une attaque des statuts des salariés de la fonction publique et des services publics. Macron veut supprimer 120 000 postes de fonctionnaires (dont 50 000 dans la fonction publique d'État) ! Depuis 13 ans, plus de 35 000 emplois ont été supprimés à la DGFIP. Aux suppressions d'emplois s'ajoutent aussi l'insuffisance des recrutements, qui ne permet pas de pourvoir tous les postes.

L'égalité d'accès aux différents services publics sur l'ensemble du territoire va encore subir de nouvelles attaques : enseignement public, hôpital, collectivités territoriales, finances publiques...

L'inversion de la hiérarchie des normes, poussée jusqu'au bout, comme le prévoit le gouvernement Macron, c'est la disparition des normes protectrices, le retour à l'individualisation complète du contrat de travail, que l'employeur soit public ou privé ! C'est pourquoi la CGT considère indispensable d'informer et mobiliser sur ce futur peu désirable.

Par ailleurs, constatant un « dérapage » des dépenses publiques, la Cour des comptes se fend d'un certain nombre de préconisations, dont le côté tristement prévisible le dispute à l'engagement partial et subjectif !

Pour démontrer de manière définitive que la Cour des Comptes n'a plus aucune crédibilité dans ses recommandations, notons que, à aucun moment, elle ne s'interroge pas sur le coût exorbitant **du CICE – 20 milliards d'euros par an** - qui depuis sa mise en place début 2013 a permis au chômage... **de s'accroître d'un demi- million de privés d'emplois supplémentaires !**

Ceci posé, l'effet d'aubaine pour le gouvernement est manifeste. Le soir même, notre ministre, Gérald Darmanin annonçait dans les médias le gel de la valeur du point d'indice, au moins jusqu'en 2018.

Peu après, le rétablissement du jour de carence pour les fonctionnaires a également été décidé. Pourtant, Emmanuel Macron, alors ministre de l'Economie, avait répondu à un député de droite en 2015 « si l'on examine de près la situation des salariés du privé, on s'aperçoit que les deux tiers d'entre eux sont couverts par des conventions collectives qui prennent en charge les jours de carence. Donc, "en vrai", comme disent les enfants, la situation n'est pas aussi injuste que celle que vous décrivez »,

La CGT Fonction publique l'affirme : le jour de carence est donc motivé par un mensonge. Le gouvernement fonde notamment sa décision sur la volonté de corriger une supposée inégalité public-privé. Or, pour une large majorité des salariés du privé, les trois jours de carence sont actuellement couverts par divers dispositifs (convention collective, accord d'entreprise,...) pris en charge par les employeurs. L'égalité dans ce domaine devrait en fait passer par un dispositif de couverture pour la minorité de salariés du privé qui aujourd'hui n'en bénéficient pas.

Ce jour de carence constitue une véritable insulte. Son instauration revient à considérer chaque malade comme suspect de fraude et donc, dans le doute, à le sanctionner d'office. Les médecins sont au passage considérés comme des pourvoyeurs d'arrêts de complaisance.

Sur le fond, une austérité accrue est donc bel et bien à l'ordre du jour.

Il ne faut pas compter sur la CGT pour accepter, de près ou de loin, de nouvelles amputations massives du pouvoir d'achat des agents de la fonction publique, la mise en péril de missions publiques essentielles pour la population, une détérioration accrue des conditions de travail, le démantèlement de la grille indiciaire unique.

Résumons :

- Gel de la valeur du point d'indice ;

- Rétablissement du jour de carence
- Suppression du supplément familial de traitement ;
- Deux départs à la retraite sur trois non remplacés dans la fonction publique de l'État (hors secteurs décrétés prioritaires) et un sur trois dans la fonction publique hospitalière et la fonction publique territoriale ;
- Baisse du nombre de promotions et freins aux déroulements de carrières ;

J'en oublie certainement, mais, n'en jetons plus, la coupe est pleine !

C'est pourquoi, d'ores et déjà, la CGT appelle une journée d'action interprofessionnelle le 12 septembre prochain pour élever le nécessaire rapport de forces, obtenir des avancées sociales et s'opposer aux reculs en tout genre.

C'est dans ce contexte difficile que nous examinons les affectations des inspecteurs.

Comme lors des CAP précédentes, nous demandons que les postes implantés sur la Ran direction soient indiqués par services. En effet, quand on reprend les documents fournis, une nouvelle fois la direction n'a pas souhaité communiquer aux organisations syndicales une réelle lisibilité sur les emplois implantés.

Chaque année, vous vous contentez d'indiquer un effectif théorique. Pour l'exercice de cette année, on dénombre 47 effectifs théoriques au Tagerfip, 51 en effectif titulaire, et 23 effectifs renfort (21 effectifs renfort en 2016) soit un nombre total d'agents physiques de 74. Doit-on déduire que ces 23 emplois n'ont pas de véritable justification ?

Cette demande de la CGT est volontairement urticante et répétitive (si vous prenez la peine de relire la déclaration de la CAPL 2016, on abordait déjà la question !).

Une nouvelle fois, la CGT Finances Publiques revendique la communication de l'implantation des emplois en Direction à hauteur des besoins et rappelle que cette implantation ne doit pas se faire au détriment des services extérieurs. Cela permettrait également pour plusieurs centaines d'agents A, B ou C de voir leur dossier examiné dans la transparence de la Cap locale quand ils sont affectés « Direction ».

Nous réaffirmons notre attachement au respect des règles de gestion dans le cadre des mutations, et en particulier la règle de l'ancienneté.

Dans cette déclaration liminaire, nous rappelons avec force les revendications de la CGT FINANCES PUBLIQUES

- un vrai TAGERFIP de la DDFIP pour les emplois de direction en adéquation avec les charges de ces structures.
- le respect des règles de gestion.
- un mouvement de mutations avec une affectation la plus fine possible.
- le maintien du réseau de la DGFIP et l'arrêt immédiat des restructurations
- l'arrêt des attaques du gouvernement contre la fonction publique : gel du point d'indice, jour de carence....
- le comblement immédiat des vacances d'emplois par une augmentation significative du volume des recrutements.
- le maintien de toutes nos missions au sein de la DGFIP
- l'abandon du RIFSEEP et du PPCR
- le maintien et le développement d'un service public de qualité et de proximité.

COMPTE RENDU

Siégeaient pour la CGT FINANCES PUBLIQUES 94, Bernard PETIT et Hélène PEUCHAMIEL.

Suite à la lecture de notre déclaration liminaire, le Président de la CAPL a indiqué les éléments suivants :

- pour les emplois sur la direction départementale : comme chaque année, la direction s'est défaussée en arguant que « c'est une ligne au Tagerfip » (tableau de répartition des emplois), nous appliquons les directives de la centrale », sans plus de commentaires.

Malgré nos demandes, l'administration continue à mener ses opérations de gestion des personnels dans la plus grande opacité. Cela n'est pas acceptable pour les agents concernés !

-La Direction nous a présenté le mouvement du 1^{er} septembre 2017 pour les Inspecteurs.

- 58 départs, 58 arrivées, 31 mouvements internes au département

La CGT rappelle que sur la RAN de la Direction, 23 collègues sont affectés en effectifs renfort (ALD/Détachés). Ces emplois n'étant pas créés au TAGERFIP, ils sont de fait prélevés sur les services extérieurs.

Au 31 décembre 2017, le déficit devrait être de 0,6 emplois.

Sur le déroulé de la CAPL, la situation de l'emploi de chaque RAN a été détaillée par la direction. Les organisations syndicales sont intervenues au fur et à mesure, sur les demandes des agents et donc sur la situation des services.

Ont notamment été abordés les points suivants :

- SIP de Villejuif : départ non remplacé de l'inspecteur « recouvrement ». La direction a assuré qu'elle continuerait à veiller spécialement sur le site. Elle fera le point avec le chef de service entrant.

- Trésorerie Nord Val de Bièvre : un inspecteur au lieu de 2. Là aussi, la Direction a dit être consciente des difficultés.

L'avenir du site est incertain, les décisions à son sujet ne sont pas encore prises.

Force est de constater que la modification des RAN n'a apporté aucune amélioration pour les services, bien au contraire, ni pour les agents !

Cet argument avait pourtant été présenté par la Direction pour diminuer le nombre de RAN.

Lors de la lutte des agents du 94 à ce sujet, nous avons bien dit à la Direction locale que l'attractivité du département n'en serait pas augmentée !

Pour les vacances d'emploi, le Président a précisé que la DG se penche sur le problème.

L'avis de la CGT : pour la CGT, plus que jamais, une grande vigilance reste de mise, surtout quand la DG s'en mêle ! Les décisions prises sont rarement en faveur du personnel. !

Par ailleurs, nous avons rappelé au Président que par le passé dans des situations similaires l'affectation de A de renfort sur les sites n'avait pas pu être assurée de façon satisfaisante.

La CGT a insisté sur la nécessité du comblement des vacances d'emplois et de créations de postes.

- l'avenir des brigades de vérification : le président de la CAP indique que la tendance est au redéploiement dans les Dircofi (il s'agit juste, selon lui, de transferts d'emplois), et à des brigades de vérification comptant au moins 10 agents, au-dessus de la taille dite « critique ». Pour le président, il faut attendre le vote du budget au parlement pour prendre une décision sur le nombre futur des brigades. Il a ajouté que l'on ne pourrait pas continuer à avoir des brigades comptant de moins en moins d'agents.

L'avis de la CGT Nous nous étonnons de cette notion de « seuil critique » pour une brigade. « Critique » par rapport à quoi ? Auparavant, cette notion était employée pour les petits services ayant à gérer les contraintes de tenue du guichet, de la caisse, de la comptabilité. D'autant que rien ne prouve que des équipes plus étoffées soient plus efficaces, au contraire.

La CGT est attachée à l'ensemble des missions de la DGFIP, et notamment celle du contrôle fiscal.

Malgré les interventions de la CGT et des autres organisations syndicales, aucune modification n'a été obtenue par rapport au projet.

Enfin, la CAPL s'est prononcée sur le mouvement.

A l'unanimité les OS représentatives **ont voté contre** :

- l'ensemble des agents n'a pas obtenu satisfaction

- la règle de l'ancienneté n'a pas été complètement respectée

Plus que jamais soyez vigilant lors de la rédaction de vos fiches de mutation et ou de vœux.

N'hésitez pas à solliciter vos élus afin de vérifier que la rédaction correspond bien à vos attentes.

Nos coordonnées sont les suivantes :

Tel : 01 43 99 37 57 Fax : 01 43 99 61 56

Courriel : cgt.ddfip94@dgfip.finances.gouv.fr

Avec la modification des RAN, soyez particulièrement vigilants sur le territoire de votre RAN/mission structure ; vous pouvez être affectés sur toutes les structures la composant y compris celles que vous n'auriez pas choisies !